

Aéroport de Bâle-Mulhouse, le 29 janvier 2024

## Communiqué de presse

# Bilan 2023 – La reprise du trafic passagers se confirme

**En 2023, la reprise du trafic passagers s'est poursuivie. Au total, l'Aéroport a accueilli 8,1 millions de passagers en 2023. Cela correspond à une hausse de 15% par rapport à 2022 (mais à un niveau de 11% inférieur à 2019). Tandis que le Fret était en recul, l'Industrie a confirmé sa robustesse. La situation financière de l'Aéroport est à présent consolidée et l'Aéroport assure sa mission dans le respect des principes du développement durable.**

L'année 2023 a été marquée par la poursuite de la reprise du trafic passagers.

Fin 2023, la plateforme comptait 6 390 emplois dont 394 se situent directement au sein de l'Etablissement public « Aéroport de Bâle-Mulhouse ». L'aéroport reste ainsi l'un des plus importants sites industriels pourvoyeurs d'emplois dans la région trinationale.

La reprise du trafic s'est également accompagnée d'une augmentation du volume des investissements.

## Les trois domaines d'activité stratégiques

### Le trafic passagers poursuit sa reprise

En 2023, l'EuroAirport a accueilli 8,1 millions de passagers, soit une augmentation du trafic passagers de 15% par rapport à 2022.

Malgré un trafic qui reste globalement en retrait de 11% par rapport à 2019, des pics de fréquentation parfois plus importants qu'en 2019 ont été enregistrés pendant les périodes de pointe de l'été. Les opérations estivales à l'EuroAirport se sont une nouvelle fois déroulées de manière satisfaisante.

Le nombre total des mouvements aériens s'est élevé à 88 323 (+5%/2022 et -11%/2019), dont près de 69 000 (+4,7%/2022 et -15,3%/2019) sont des vols commerciaux.

L'EuroAirport a rempli sa mission consistant à assurer la connectivité aérienne du territoire trinational : en 2023, 29 compagnies aériennes ont proposé un total de 100 destinations vers l'Europe et le bassin méditerranéen.

### Le domaine d'activité stratégique (DAS) Fret en recul

Dans le domaine du fret, l'Aéroport de Bâle-Mulhouse joue un rôle stratégique au sein du cluster logistique trinational. Le Fret se divise en deux grands segments : le fret général (fret tout cargo et fret camionné) et le fret express.

Le tonnage traité était en recul en 2023, avec une baisse de 6,6 % par rapport à l'année 2022 (106 800 tonnes en 2023 contre 114 320 tonnes en 2022). Il est toutefois très proche du tonnage 2019 (106 075 tonnes). La baisse s'est établie à 6,4% pour le fret express (-2,1%/2019) tandis que le fret général a diminué de 10,3 % au niveau du fret tout cargo, et de 5,5% au niveau du fret camionné.

### La robustesse du domaine d'activité stratégique Industrie

Le troisième domaine d'activité stratégique de l'EuroAirport, l'Industrie, spécialisé dans la maintenance et l'aménagement intérieur d'avions VVIP, a de nouveau fait preuve de robustesse en 2023. Le pôle de compétence industriel de l'EuroAirport est d'envergure mondiale et génère un tiers des emplois de la plateforme aéroportuaire. Il comprend cinq sociétés : Jet Aviation, AMAC Aerospace, Air Service Basel, Nomad Technics AG et, depuis 2023, Pilatus. Des carnets de commandes bien remplis permettent à ces entreprises de poursuivre leurs investissements.

## **L'adaptation de l'Aéroport à un nouveau contexte**

### **Une nouvelle stratégie au service du territoire trinational**

Au début 2020, la crise COVID a mis fin à dix années de croissance quasi ininterrompue du trafic aérien. Aujourd'hui, le trafic aérien en Europe et dans le bassin méditerranéen remonte progressivement vers les niveaux de 2019. Cependant, les habitudes de voyage ont changé. A l'Aéroport de Bâle-Mulhouse, les voyages pour raisons familiales ont fortement augmenté, tandis que les voyages d'affaires ont diminué. La part des voyages effectués pour des motifs liés aux loisirs et au tourisme est relativement stable.

Pour les décennies à venir, la décarbonation représente un défi majeur pour le secteur du transport aérien. L'Aéroport de Bâle-Mulhouse agit, aussi bien directement sur ses émissions propres qu'indirectement avec l'ensemble des acteurs.

Par ailleurs, la réduction des nuisances sonores pendant la période nocturne est une préoccupation centrale de l'Aéroport de Bâle-Mulhouse puisqu'il se situe dans un environnement à forte densité de population.

La stratégie de l'Aéroport de Bâle-Mulhouse s'inscrit pleinement dans le cadre de cet équilibre entre les trois piliers du développement durable. Dès 2019, le Conseil d'Administration de l'Aéroport avait ainsi défini sa mission :

« L'EuroAirport assure la connectivité aérienne du territoire trinational en adoptant une démarche de développement durable. »

Cette mission a été confirmée par le Conseil d'Administration pour la nouvelle Stratégie EAP 23. Ainsi, la mise en œuvre du principe de développement durable dans tous les domaines sera encore intensifiée. Dans toutes les décisions, les trois piliers du développement durable - économique, social et environnemental - sont pris en compte de manière équilibrée. Un résumé de la stratégie EAP 23 peut être consulté [ici](#).

### **L'amélioration de la qualité de service en ligne de mire**

L'amélioration de la qualité de service offerte aux passagers est le premier axe stratégique de la stratégie EAP 23. La dernière transformation du terminal avait été réalisée en 2000-2002 avec la création de la jetée en Y et les extensions Nord et Sud du bâtiment central. Aujourd'hui, le terminal connaît régulièrement des phénomènes de congestion durant les périodes de pointe. En outre, les impératifs de sûreté de plus en plus strictes ces dernières années ont amené à la complexification du parcours passagers. Le projet EMT (Evolution Modulaire du Terminal) doit y remédier. Pour en savoir plus sur le projet, veuillez cliquer [ici](#).

## **Environnement**

Les deux axes d'action majeurs, à savoir la réduction de l'empreinte sonore et de l'empreinte carbone, ont été poursuivis en 2023.

### **Stratégie en matière de réduction des nuisances sonores**

La stratégie en matière de bruit de l'EuroAirport a pour objectif principal la réduction des émissions sonores nocturnes (entre 22h00 et 6h00), en particulier par la mise en œuvre des mesures des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) successifs.

L'Aéroport poursuivra l'examen de mesures techniques et financières pour poursuivre la réduction des nuisances sonores et en particulier les vingt actions du projet du PPBE 2024-2028. Pour en savoir plus sur le PPBE 2024-2028, veuillez cliquer [ici](#).

Deux points doivent être soulignés :

- L'identification et l'instruction des manquements à l'arrêté ministériel portant restriction d'exploitation du 6 août 2021, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> février 2022, continueront à être réalisées avec la plus grande vigilance.

- L'Aéroport a décidé une forte augmentation au 1<sup>er</sup> janvier 2024 de la redevance bruit à partir de 22h00 pour éviter les décollages pendant les heures sensibles.

### **Bilan intermédiaire de l'arrêté du 6 août 2021 (interdiction des départs programmés après 23h00)**

Aucun départ après 23h n'a été programmé depuis février 2022. Le nombre des décollages après 23h00 a diminué de 48% par rapport aux années précédentes (moyenne de 2017 à 2019, heure piste). Depuis l'introduction des mesures, les nuisances sonores au nord de l'Aéroport ont diminué, alors que la situation en matière de bruit s'est dégradée au sud de l'aéroport entre 23h00 et 23h15. La raison essentielle réside dans le fait que certains vols continuent à être programmés peu avant 23h00, conduisant à des décollages de piste entre 23h00 et 23h15. Tous les efforts sont engagés pour améliorer cette situation.

En application de l'arrêté ministériel, l'ACNUSA (Autorité de Contrôle des Nuisances Aéroportuaires) a prononcé des amendes pour plus de 1,4 M€ pour des décollages retardés après 23h00 lorsque le retard relève de la responsabilité des compagnies aériennes.

### **Rapport bruit PSIA 2022**

En tant que troisième aéroport national suisse, l'Aéroport de Bâle-Mulhouse est soumis aux exigences de la Fiche d'objet du Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA). Selon le PSIA, un rapport d'exposition au bruit doit être établi périodiquement depuis 2016. Le rapport pour l'année 2019 a, pour la première fois, mis en lumière un dépassement des valeurs limites d'immission (VLI) sur le territoire suisse entre 22h00 et 24h00. En raison du fort recul du trafic lié à la pandémie, les nuisances sonores ont diminué dans les années 2020 et 2021 et les exigences de l'ordonnance sur la protection contre le bruit ont été à nouveau respectées. Le dernier rapport sur l'exposition au bruit porte sur l'année 2022. Bien que les immissions sonores diurnes sur le territoire suisse restent inférieures aux valeurs limites et que la situation sonore en journée se soit améliorée par rapport à 2019, des dépassements ont été constatés lors des deux premières heures de nuit (entre 22h00 et 23h00 et entre 23h00 et 24h00).

La stratégie EAP 23 poursuit une réduction des nuisances sonores nocturnes. Les mesures décrites plus haut et déjà introduites devraient, à moyen terme, réduire les immissions entre 23h00 et 24h00 sous les valeurs limites en vigueur en Suisse. Il reste toutefois une marge d'amélioration sur la période 22h00 - 23h00 pour pouvoir garantir le respect de ces valeurs limites. Pour réduire durablement le bruit, il est indispensable de renforcer le suivi précis de l'évolution du bruit, ce qui est spécifiquement prévu dans le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement 2024-2028. Ces travaux seront réalisés tout au long de l'année 2024 en collaboration avec l'Office Fédéral de l'Aviation Civile (OFAC) et la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC). De plus, les cantons BS et BL, l'OFAC et l'Aéroport procèdent à une analyse approfondie de la situation et proposeront, le cas échéant, des mesures.

### **Taux d'atterrissages par le sud à l'EuroAirport à la fin de l'année 2023**

Le taux d'atterrissages par le sud (atterrissages ILS 33, Instrument Landing System) s'élève à 13,9% pour l'année 2023 (année précédente : 11,5%). De ce fait, le taux 2023 se situe au-delà du taux d'utilisation de 10% de la piste 33 défini dans l'accord du 10 février 2006, essentiellement du fait des conditions météorologiques. Sur un total de 34 953 atterrissages IFR (année précédente : 33 191), 4 847 (année précédente : 3 814) ont eu lieu sur la piste 33 depuis le sud (IFR : régime de vol aux instruments). Comme les années précédentes, c'est surtout au printemps et en été que les valeurs les plus élevées ont été enregistrées.

L'accord du 10 février 2006 prévoit que la DGAC et l'OFAC engagent des consultations au sujet des mesures qui pourraient permettre de retrouver un taux d'utilisation de la piste 33 inférieur à 10% pour l'atterrissage.

## Mesures de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>

L'Aéroport agit à deux niveaux : d'une part, il s'engage à réduire ses propres émissions de CO<sub>2</sub>. D'autre part, il vise à réduire les émissions de l'ensemble de la plateforme aéroportuaire en coopération avec ses partenaires.

Pour les émissions de CO<sub>2</sub> dont il est directement responsable, le gestionnaire de l'aéroport (Etablissement public Aéroport de Bâle-Mulhouse) s'est dès l'automne 2021 fixé l'objectif d'atteindre un niveau « net zéro carbone » d'ici 2030 au plus tard.

Outre les mesures déjà prises, comme la transition vers l'électricité verte et le raccordement au réseau de chaleur biomasse de Saint-Louis, les projets suivants contribuent à cet objectif :

- Construction d'une centrale de chauffage à la biomasse sur le site de l'aéroport
- Installation de panneaux photovoltaïques
- Remplacement de la flotte des véhicules par des véhicules électriques

Concernant les émissions totales de l'aéroport, différentes mesures en matière de CO<sub>2</sub> seront mises en œuvre en collaboration avec les acteurs de la plateforme aéroportuaire. La démarche partenariale se construit pour chacun des secteurs d'émission. L'accessibilité terrestre étant le principal secteur d'émission, plusieurs actions s'inscrivent dans ce cadre, notamment la mise en place d'un concept global de mobilité qui intègre tous les partenaires de l'Aéroport et qui vise à permettre une accessibilité terrestre décarbonée à l'aéroport.

## Perspectives 2024

L'EuroAirport table sur 8,4 millions de passagers pour 2024, ce qui correspond à environ 92% du volume de l'année 2019.

S'agissant du domaine d'activité stratégique Fret, la tendance reste à la baisse en raison de l'évolution générale de l'économie mondiale. En revanche, le domaine d'activité Industrie devrait bénéficier d'une bonne stabilité.

L'EAP poursuivra les mesures visant à réduire les émissions sonores nocturnes et les émissions de CO<sub>2</sub>.

### Contact :

**EuroAirport**  
Anne LAGARDE  
Responsable Communication d'Entreprise Français  
BP 60120  
68304 Saint-Louis | France  
+33 (0)3 89 90 26 58  
Astreinte (week-ends) : +33 (0)6 32 63 37 87  
[media@euroairport.com](mailto:media@euroairport.com)

Suivez-nous sur les réseaux sociaux !



[www.euroairport.com](http://www.euroairport.com)